

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU LUNDI, 12 DÉCEMBRE 2022

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le lundi 12 décembre 2022 à 18 h 30 à la salle du conseil située au 105, avenue Saint-Laurent à Louiseville et à laquelle étaient présents monsieur Gilles Pagé (district n° 1), madame Françoise Hogue Plante (district n° 2), monsieur Mike Touzin (district n° 3), madame Sylvie Noël (district n° 4), monsieur Alain Pichette (district n° 5) et monsieur Gérald Allard (district n° 6), tous membres du conseil municipal et formant quorum sous la présidence de M. le maire Yvon Deshaies.

Étaient aussi présents : M. Yvon Douville, directeur général et greffier adjoint

M^{me} Marie-Claude Loyer, trésorière

Le greffier adjoint fait lecture de l'avis de convocation ci-après :

CONSIDÉRANT qu'en date du 2 décembre 2022, vers 9 h, la soussignée, greffière, a reçu, conformément à l'article 323 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q. c. C-19), l'ordre verbal de M. le maire Yvon Deshaies, de convoquer tous les membres du conseil municipal à une séance extraordinaire devant se tenir **LE LUNDI 12 DÉCEMBRE 2022 À 18 H 30, à l'hôtel de Ville de Louiseville, situé au 105, avenue Saint-Laurent à Louiseville, et ce, afin de considérer les sujets suivants :**

Moment de réflexion

- 1º Approbation de l'ordre du jour; (2022-407)
- Période de questions demande des personnes dans la salle (règlements nos 2 et 59);
- 3° Adoption des prévisions budgétaires 2023
- 4° Adoption du programme triennal 2023, 2024 et 2025

LES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL ET LA PÉRIODE DE QUESTIONS, LORS DE CETTE SÉANCE, PORTENT EXCLUSIVEMENT SUR LE BUDGET OU LE PROGRAMME TRIENNAL DES IMMOBILISATIONS DE LA VILLE DE LOUISEVILLE.

Période de questions – (règlements nos 2 et 59)
Clôture de la séance à
En foi de quoi, j'ai signé à Louiseville Ce 2 ^{ième} jour du mois de décembre 2022
MALIDE-ANDRÉE PELLETIER

GREFFIÈRE



SIGNIFICATION DE L'AVIS DE CONVOCATION

L'avis de convocation a été signifié de la façon suivante :

Yvon Deshaies	par courriel le 7 décembre 2022
Gilles Pagé	par courriel le 7 décembre 2022
Françoise Hogue Plante	par courriel le 7 décembre 2022
Mike Touzin	par courriel le 7 décembre 2022
Sylvie Noël	par courriel le 7 décembre 2022
Alain Pichette	par courriel le 7 décembre 2022
Gérald Allard	par courriel le 7 décembre 2022

2022-407

APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR GÉRALD ALLARD ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil municipal du lundi, 12 décembre 2022 à 18 h 30 tel que présenté.

2022-408

ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2023

CONSIDÉRANT qu'un avis public a été publié dans le journal L'Écho de Maskinongé du mercredi 30 novembre 2022 mentionnant que le budget sera adopté, le lundi, 12 décembre 2022 à 18 h 30;

CONSIDÉRANT que le maire et la trésorière ont donné les grandes lignes des prévisions budgétaires 2023;

CONSIDÉRANT que les prévisions budgétaires pour l'année 2023 s'élèvent à 13 701 168 \$;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'adopter, par résolution, le rapport détaillé des composantes du budget 2023;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR ALAIN PICHETTE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'adopter le budget 2023 des revenus et dépenses au montant de 13 701 168 \$ et que copie des composantes du budget 2023 soit <u>annexée</u> au présent procès-verbal.

2022-409

ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL 2023, 2024 ET 2025

CONSIDÉRANT que la Ville de Louiseville doit adopter le programme triennal d'immobilisations pour les années 2023, 2024 et 2025;



CONSIDÉRANT que le maire a donné les explications concernant le programme triennal d'immobilisations pour les années 2023, 2024 et 2025;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR MIKE TOUZIN ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que les membres du conseil approuvent le programme triennal d'immobilisations pour les années 2023, 2024 et 2025 et que copie du document soit <u>annexée</u> au présent procèsverbal.

LEVÉE DE LA SÉANCE

La présente séance est levée à 18 h 52.

YVON DESHAIES MAIRE YVON DOUVILLE GREFFIER ADJOINT